



Chambre Syndicale  
des Fleuristes  
d'Ile de France  
École des Fleuristes  
de Paris

# Taxe d'apprentissage 2017

L'École des fleuristes de Paris est heureuse de vous compter parmi ses partenaires.

Vous allez devoir vous acquitter de votre taxe d'apprentissage avant le **1<sup>er</sup> Mars 2017**.

Si comme nous, vous pensez que l'apprentissage est la réponse adaptée à la formation des jeunes, vous pouvez nous soutenir en nous désignant comme bénéficiaire.

Principale source de financement de notre établissement cette taxe permet le maintien d'un enseignement de qualité.

## L'ÉCOLE DES FLEURISTES DE PARIS

Créée en 1950, notre École est le premier centre de formation français et européen à l'art floral professionnel et forme plus de 400 apprentis pour cette année 2017.

85 % des jeunes issus de nos formations ont obtenu leur diplôme en 2016.

Plus de 70% ont trouvé un emploi les 6 mois qui ont suivi.  
(Source : enquête IPA)

## COMMENT SOUTENIR L'ÉCOLE DES FLEURISTES DE PARIS ?

Sur le formulaire de déclaration de taxe d'apprentissage, indiquez-nous comme bénéficiaire au titre du quota (Q) et du barème (catégories A) :

7 REVERSEMENTS AUX ÉCOLES ET AUX CFA - TÉL. : 01 53 38 62 73			Q	A	B	C	AC
NOM ET ADRESSE DES ÉTABLISSEMENTS	CODE POSTAL	MONTANT EN €					
CFA de l'École des fleuristes de PARIS	75019	X €	X	X			
3, rue HASSARD, PARIS							

Si demandé, notre n° UAI (RNE) : 0750738V

Vous pouvez retrouver davantage d'informations et télécharger un bordereau de déclaration de taxe d'apprentissage sur notre site [www.lesfleuristes.com](http://www.lesfleuristes.com)

Votre contact à l'école : Aline Rudelle 01 53 38 62 73

**MERCI DE VOTRE SOUTIEN !**

École des Fleuristes de Paris  
3, rue Hassard - 75019 PARIS

Tél : 01 53 38 60 60  
[lesfleuristes.com](http://lesfleuristes.com)



[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



Fonds social européen



ACADEMIE DE PARIS

Taxe d'apprentissage 2017  
Taxe d'apprentissage 2017